

<p style="text-align: center;">Commission départementale des finances Mardi 5 septembre 2023</p>
--

Présents : Laurent Ghys, Pierre Lavalard, Pascal Tranquille, Jen Marie Warmé, Aurélien Hamel, Joël Levecque, Philippe Fouré.

Assistent à la réunion : Christophe Demuynck, Wilfried Leclercq, Romain Warmé.

Retour réunion cellule de réflexion à 17h30 :

L'objet de cette réunion était la tarification des amendes en cas d'absence aux Assemblées Générales du DSF suite au vœu du FR AILLY SUR NOYE lors de l'AG du 17/09/22.

Aujourd'hui, l'amende est de 15€ par voix en AGO, et doublée en AGE soit 30€ par voix.

Ces informations figuraient d'ailleurs sur le site internet du DSF (toujours visible sur le site) sur le même document, soit le barème financier du DSF.

Ce barème financier est fonctionnel depuis de nombreuses années et il est mis en ligne chaque saison sur le site du DSF. Il est visible dans l'onglet Document puis Règlements puis Finances.

Le doublement des amendes en AGE est volontaire afin d'avoir le quorum pour les AG Elective mais également Extraordinaire concernant les modifications de statut car sans le quorum, l'AG doit être reconvoquée 15 jours plus tard. Soit de nouveaux déplacements et frais d'organisation.

Il est aussi rappelé que ces amendes ne concernent que les clubs absents.

Lors de l'AG du 17/09/22, le Président Pascal TRANQUILLE a proposé à Monsieur BLIN Nicolas, Président du FR AILLY SUR NOYE, de faire des propositions concrètes, et s'il le fallait réunir une cellule de travail à cet effet.

Un président par secteur a été convié, soit Messieurs Nicolas Bridoux, AC HALLENCOURT, Benoit Thomas, US BETHENCOURT, Dominique Bruaux, ABC2F, Nicolas Blin, FR AILLY SUR NOYE, et Thibaut Dacheux, FC MEAULTE (excusé). Ils ont été accompagnés de Messieurs Pierre Lavalard et Wilfried Leclercq.

Pierre Lavalard fait donc un retour sur le déroulement de la cellule de travail, avec beaucoup de discussion et d'explications entre les personnes présentes. Chacun comprend l'intérêt de ces amendes. Il est donc proposé à la Commission des finances, une amende de 10€ par voix pour les clubs absents en AGO et 20€ par voix en cas d'AGE. Tout en précisant, qu'il n'y aura plus de cumul de ces amendes, même si ces deux AG se suivent le même jour. Soit un plafond à 100€ d'amende en AGO, et 200€ en AGE.

Proposition modification du barème financier :

La commission aborde les frais du barème disciplinaire et souhaite apporter quelques réflexions pour étude lors du prochain Comité Directeur et propose d'ajouter/modifier les items ci-après :

- Absence de règlement d'arbitre par le club : 30€ la première fois, 50€ les suivantes
- Frais d'appel :
 - o Affaires Générales : 150€ dont 50€ non remboursables
 - o Affaires disciplinaires : 150€ dont 50€ non remboursables
- **Frais d'instruction de dossier disciplinaire : 100€**

Résultat de l'exercice 2022/2023 :

Pierre Lavalard présente ensuite le résultat de la saison écoulée.
Les produits s'élevaient pour cette saison à 660.043 €
Les charges s'élevaient quant à elles à 629.299 €
Le District de la Somme a donc réalisé un bénéfice net de 30.744 € pour la saison 2022/2023.

Informations et explications du compte de résultat :

Après le COVID, il s'agit d'un deuxième exercice consécutif sans perturbations, à la hausse au niveau des produits et dépenses qui s'expliquent.

- Recettes :

Augmentation des subventions du Conseil Départemental liée à la réalisation du projet des Buts de foot à 5, mais également de la participation des clubs (4.000€ du CD 80 et 11.200€ des clubs).

Le système de péréquation mis en place pour les clubs de D1 à D3 a également augmenté les produits (56.521€) puisque c'est une nouveauté.

La soirée des bénévoles, dont la LFHF a contribué à hauteur de 50% (10.000€).

Le tout associé à une hausse des frais disciplinaires.

A noter les formations techniques et en arbitrage qui se sont développées cette saison pour ces deux secteurs d'activité.

- Dépenses :

Elles sont aussi liées aux produits, puisque la péréquation est également dans cette colonne, tout comme l'achat des buts de foot à 5, et la soirée des bénévoles.

Cette saison a vu également le départ en retrait d'un salarié, mais aussi l'arrivée de son remplaçant qu'il a formé, et de deux alternants.

A noter la hausse non négligeable des achats d'équipements et récompenses en direction des clubs, 79.239€ contre 51.112€ la saison 2021/2022.

Une maîtrise des frais de déplacements des commissions est également à souligner, avec une baisse de plus de 8.000€.

Le résultat net est donc bénéficiaire à hauteur de 30.744€

Ce résultat ne tient pas compte de la valorisation du bénévolat à hauteur de 10.000 heures pour l'ensemble des commissaires du DSF.

Le Président
Pierre Lavalard

Le Secrétaire de séance
Romain Warmé